



## Tous à cheval en France



Relance de la compétition et Critérium de France 2020	10
Les aides face à la pandémie	14
Le BFE Equi-handi sur le Campus FFE	18

## ■ Tous à cheval



*Tous à cheval* est le titre de la campagne de relance FFE. Elle comprend une campagne en faveur du tourisme équestre cet été, la diffusion de 40 films courts sur TF1 du 26 août au 1er novembre, 4 dimanches de portes ouvertes dans les clubs en septembre, des actions via les CDE et sur les réseaux sociaux...

Inscrivez-vous sur le site [Tous à cheval](http://Tous à cheval) pour en bénéficier.

Voir pages 4, 6, 7 et 8.

## ■ Critérium de France



Le tout nouveau critérium de France propose un rendez-vous de fin de saison aux cavaliers Poney et Club du 21 au 25 octobre au Parc équestre fédéral de Lamotte (41) dans 4 disciplines, CSO, dressage, hunter et Derby-Eventing. Clôture le 5 octobre.

Les cavaliers Amateur et Pro ont rendez-vous au Pôle européen du cheval à Yvré-L'Évêque (72) du 17 au 20 décembre en CSO.

Voir page 12.

## ■ Campus FFE



Le *Campus FFE* s'enrichit en permanence de nouveaux cours.

Dans la catégorie Licenciés, vos cavaliers peuvent y réviser leurs Galops et y préparer la Capacité Détenteur d'équidé.

Vous y trouverez désormais dans la catégorie Professionnels de l'équitation un cours sur le BFE Equi-handi. Identification club ou licence avec titre d'encadrement nécessaire.

Voir page 17.

## ■ SEDD



La Semaine Européenne du Développement Durable se déroulera exceptionnellement du 18 septembre au 8 octobre sur trois semaines, avec un temps fort du 20 au 26 septembre.

Faites la promotion de vos actions éco-responsables. 17 rubriques vous permettent de les inscrire en ligne sur [esdw.eu/register/?lang=fr](http://esdw.eu/register/?lang=fr)

## ■ DuoDay



Le DuoDay 2020 aura lieu le 19 novembre partout en France. L'opération permettra la formation de duos entre des personnes en situation de handicap et des professionnels volontaires. Proposez des duos ou des actions en lien avec les organismes qui s'occupent des personnes en situation de handicap.

Inscriptions en ligne sur [duoday.fr](http://duoday.fr)

## ■ FFE Connect



Votre outil de communication avec vos cavaliers vous permet d'optimiser le remplissage de vos séances et de vos stages et facilite le suivi de vos cavaliers dans une relation personnalisée.

Paramétrez votre web application pour bénéficier rapidement de toutes les opportunités qu'elle vous offre.

Voir [Ref 217 page 20](#).



# SOMMAIRE

## Vie équestre

L'édito de Serge Lecomte 5

## Régions

Plus d'un million d'euros pour les CDE 4

## Tourisme

Tous à cheval en France 8

## Clubs

LeMemoClub 2

Tous à cheval 6

Promouvoir nos atouts 7

**Les aides face à la pandémie 14**

GHN : Activité partielle et crise sanitaire 18

FFE Ressources : Une rentrée décisive 19

## Sport

Relance de la compétition 10

Projet sportif fédéral 12

## Formation

Mise en place d'un CFA national 16

Le BFE Equi-handi sur le Campus FFE 17

## Références

Décisions juridiques et disciplinaires 13



8



10



14

LA REF - Mensuel officiel de la Fédération Française d'Équitation

Parc Équestre 41 600 LAMOTTE - Tel: 02 54 94 46 00 - lafef@ffe.com ■ RÉDACTRICE EN CHEF: Danielle Lambert ■ PUBLICITE: publications@ffe.com - 02 54 94 46 71 ■ ICONOGRAPHIE: Elodie Brunaud ■ VISUEL COUVERTURE: FFE/AdobeStock/La vector ■ ONT PARTICIPÉ À CE NUMÉRO: FFE Affaires Générales, FFE Communication, FFE Développement, FFE DTN / Laurent Gallice, Olivier Simon, FFE Formation, FFE Ressources, FFE Tourisme, GHN ■ MAQUETTE: Charte Graphique: FFE - Mise en page: FFE / Jennifer Le Ny ■ COMMISSION PARITAIRE: 0920 G 80336 ■ ISSN: 2115-4686 ■ TIRAGE: 7050 exemplaires ■ DÉPOT LEGAL: À la date indiquée sur la couverture ■ EDITEUR: Fédération Française d'Équitation - Association loi 1901 - Président Serge Lecomte - Siège social: Parc Équestre Fédéral 41600 Lamotte ■ DIRECTEUR DE LA PUBLICATION: Serge Lecomte ■ FORCE RÉGLEMENTAIRE: Ceci est le mensuel officiel de la Fédération Française d'Équitation. Les informations portant la mention « Officiel » ont force réglementaire ■ ABONNEMENT: Envoyer vos coordonnées et un chèque de 50 € à l'ordre de la FFE à FFE Club SIF 14490 Litteau. Préciser Abonnement à La Ref au dos du chèque.

# PLUS D'UN MILLION D'EUROS POUR LES CDE

AFIN DE FAVORISER LA RELANCE DES ACTIVITÉS ÉQUESTRES, LA FFE A DÉCIDÉ D'ALLOUER UN BUDGET DE PLUS D'UN MILLION D'EUROS AUX COMITÉ DÉPARTEMENTAUX D'ÉQUITATION POUR DÉPLOYER DES ACTIONS DE COMMUNICATION DE PROXIMITÉ. ELLE SE FAIT SOUS FORME D'UNE AIDE EXCEPTIONNELLE DE 10 000 € POUR CHACUN DES 103 CDE.

## Accompagner les comités dans leur communication

L'initiative fédérale vise à renforcer la campagne nationale *Tous à cheval* par des achats d'espaces publicitaires, des opérations de communication vis-à-vis de la presse, des créations d'événements promotionnels, etc. Chaque Comité départemental est libre de choisir les supports ou canaux pour utiliser son budget de 10 000€.

## Kit de communication

L'équipe communication de la FFE a réalisé un kit qui comporte un Guide d'actions, un Guide des relations presse et un Guide pour optimiser sa présence sur Facebook et Instagram. Ces trois Guides sont disponibles dans la MediatekClub. Clubs et Organes déconcentrés y trouveront visuels, slogans, hashtags, conseils dans la réalisation d'outils de communication ou dans la gestion de ses réseaux sociaux, etc.



© FFE/M. Lichys

## A bientôt au club

Le film web de 30 secondes A bientôt au club est à la disposition de tous pour encourager les cavaliers, petits et grands à revenir monter à poney et à cheval au club. Disponible en téléchargement sur [Youtube](#).

## Événements

Une autre option est d'utiliser ce budget pour financer des événements comme un poney-club éphémère. Il doit absolument s'appuyer sur des poney-clubs partenaires qui pourront transformer l'essai. Télécharger tous les outils utiles dans la MediatekClub.

Un autre type d'événement peut être une journée presse pour faire découvrir l'équitation aux journalistes, pourquoi pas en famille avec baptêmes à poney pour leurs enfants.

## Valoriser les actions locales

En favorisant ce relais au niveau départemental, la FFE souhaite donner la possibilité au CDE de s'inscrire dans le plan de relance national. En effet, les CDE, plus proches du terrain, seront plus à même d'identifier et de valoriser les opérations ou initiatives des clubs et de mettre en lumière les actions les plus fortes.

Cette aide peut également intervenir dans le cadre de financement de campagnes départementales déjà engagées pour la rentrée. Les Comités de l'Eure et de la Gironde ont par exemple choisi d'acheter des spots radio afin de promouvoir l'équitation et les clubs de leurs départements. Rapprochez-vous dès à présent de votre Comité départemental d'équitation pour concevoir ensemble les meilleures opérations de rentrée pour votre département.

## Comités régionaux

Les Comités régionaux s'investissent également dans le soutien à la relance. Ainsi le CRE Ile-de-France prévoit une campagne de publicité sur le Transilien. Une vidéo promotionnelle sous-titrée d'une minute passera sur tous les écrans dans le cadre d'une action soutenue par le Conseil régional. Le CRE Occitanie a lancé une campagne événementielle *Le cheval au coeur des villes* avec une aide pour les clubs participants.

ACTIONS POSSIBLES	ATOUS	PRÉCISIONS
Publicité réseaux d'affichage	Visibilité tous publics	Plusieurs formats grand panneau du 4x3m au format Atribus
Publicité radio	Réactivité	Possibilité de jumeler avec un jeu concours
Publicité TV	Grande visibilité	Cibler les créneaux et les chaînes
Publicité presse	Grande mémorisation	L'achat facilite l'obtention de rédactionnel
Publicité réseaux transports	Touche les voyageurs	Formats très divers : écrans, bandeaux, affiches verticales, etc.
Achat de contacts	Ciblage précis	On peut passer par Facebook Ads ou par des achats de mailing listes ou par des achats de clics sur le web
Poney-club éphémère	Fort impact	Doit s'appuyer sur des clubs partenaires qui jouent le jeu
Journée presse	Bon rapport coût / visibilité	Proposer à une sélection de journalistes influents une expérience de nature à les mobiliser

# TOUT POUR LA RELANCE

Face à la crise sans précédent que nous traversons, tous les moyens fédéraux sont mobilisés pour soutenir la relance de nos activités.

Nous avons mobilisé des aides directes de l'Etat auxquelles s'ajoutent des soutiens spécifiques des Conseils départementaux et régionaux ainsi que des cavaliers dans le cadre de l'action Cavalier solidaire.

L'opération *Tous à cheval* débute dès cet été avec *Tous à cheval en France* pour relancer les activités estivales. Elle se prolongera du 26 août au 1er novembre avec la diffusion sur TF1 de 40 films courts inédits avant la météo de 20h et sur les créneaux enfants. S'y ajouteront une publicité classique sur toutes les grandes chaînes et deux opérations dans la presse quotidienne régionale et la presse enfants, ainsi qu'une campagne inédite sur les réseaux sociaux.

Une dotation spécifique de 10 000 euros est allouée à chaque département pour renforcer des actions locales de relance adaptées à chaque situation.

Cette période difficile doit nous mobiliser pour proposer des formules attractives à nos cavaliers et pour être plus déterminés dans la prospection de nouveaux publics en mettant toutes nos forces en commun.

Notre enthousiasme est notre meilleur atout.

Bonne relance.

Serge Lecomte, président de la FFE



## PRENEZ DATE

Prenez date pour les dimanches de septembre où vous pouvez, à votre gré, organiser d'une à quatre opérations portes ouvertes avec inscription en ligne sur le site désormais intitulé *Tous à cheval*.

Notez que la SEDD, Semaine européenne du développement durable, aura lieu du 20 au 26 septembre avec une extension du 18 septembre au 8 octobre.

Enfin, le DuoDay a été reprogrammé le 19 novembre.



### Ref d'août 2020

En raison des annulations et des incertitudes liées à la pandémie, la FFE a privilégié les communications par voie de mailing et de communiqués pendant les mois de mai, juin et juillet. *La Ref 220* datée août 2020 reprend sa parution mensuelle et fait le point sur les événements de la rentrée. Les abonnés verront leur abonnement prolongé de 3 mois.



# TOUS À CHEVAL

DÈS CET ÉTÉ ET JUSQU'À FIN OCTOBRE, *TOUS À CHEVAL* EST LE NOM GÉNÉRIQUE DE LA CAMPAGNE FÉDÉRALE MULTIMÉDIAS DE PROMOTION DE L'ÉQUITATION. PRÉSENTATION.



Chacun des 40 films TF1 se termine par un selfie. Ici Brice, Laurent pour son sujet Mountain Trail et Clem.

## Objectif

La campagne vise avant tout à relancer les activités équestres mises à mal par la crise sanitaire. Cela suppose de partir résolument à la conquête de nouveaux publics et de faire se réinscrire les cavaliers qui, suite au déconfinement, ne sont pas revenus dans nos clubs. Le choix d'une campagne multi-supports permet de cibler, au plus près de leurs habitudes médias, les familles avec enfants de moins de 15 ans qui constituent notre cœur de cible et notre plus fort contingent. C'est le meilleur moyen de limiter l'impact économique du COVID-19 sur nos clubs.



La page publiée dans 13 titres de la presse enfants en août et septembre.

## Lancement estival

*Tous à cheval en France* lance l'opération avec une incitation à opter pour des vacances équestres via les offres des clubs partenaires sur [achevalenfrance.com](http://achevalenfrance.com).

*com*. Voir page 8. Suivra fin août la publication dans la presse enfants d'une page *Tous à poney* pour toucher les plus jeunes.

## 40 films sur TF1

Du 26 août au 1er novembre, 40 films d'une minute intitulés *Tous à cheval* seront diffusés sur TF1 avant la météo de 20h avec re-diffusion sur les plages enfants de TFOU. Cette série inédite de films courts présente le tour de France de deux jeunes, Brice et Clem, qui font partager le goût des activités équestres en club. Ils incarnent des personnages d'influenceurs qui font partager leurs aventures via des stories et des selfies.

## Publicité TV

L'opération TF1 est renforcée par une campagne de publicité TV classique portée par un spot de 15 secondes diffusé début septembre sur toutes les grandes chaînes et les chaînes enfants dans des créneaux enfants et familles. Il reprend des images phare de la série des films TF1.

## Réseaux sociaux

De plus, et c'est une première, les deux personnages d'influenceurs des films de TF1 feront vivre une campagne inédite sur les réseaux sociaux avec des événements, des stories, des relais de photos et de bonus des films tournés pour TF1.

## Presse et digital

Une campagne de publi-reportages est également prévue dans la presse quotidienne régionale avec relais sur les sites web d'une soixantaine de titres de la presse en métropole et outre-mer. S'y ajoutera la présence sur la home page de TF1 avec invitation à regarder les films courts sur la chaîne juste avant de leur diffusion.

## Portes ouvertes

Pour la rentrée, les Journées du cheval prennent également le nom de *Tous à cheval*. Profitez des quatre dimanches de septembre pour ouvrir les portes de votre club et faire découvrir vos activités au plus grand nombre. Les inscriptions sont ouvertes sur [tousacheval.ffe.com](http://tousacheval.ffe.com).

## Kit de communication

Chaque club peut télécharger les éléments du kit de communication réalisé par le service développement et communication de la FFE. Cela comprend des visuels pour tous les usages, invitations, affiches, baptêmes, etc.

## Territoires

*Tous à cheval* ayant également vocation à vivre dans les territoires, une dotation exceptionnelle de 10 000 euros par département est attribuée par la FFE aux Comités départementaux pour leur permettre d'amplifier cet effort de promotion au plus près du terrain. Voir page 4.

# PROMOUVOIR NOS ATOUPS

**ACCESSIBLE À TOUS, L'ÉQUITATION RASSEMBLE LES QUALITÉS QUE LES FRANÇAIS ATTENDENT D'UNE ACTIVITÉ LOISIR OU SPORTIVE : LA DÉTENTE, LE PLAISIR, L'ÉVASION EN ENVIRONNEMENT NATUREL, LA POSSIBILITÉ DE FAIRE DES RENCONTRES DANS UN CADRE CONVIVIAL.**

## Thématiques phare

Afin de renforcer l'éclairage médiatique sur les clubs et les activités équestres, quatre thématiques seront particulièrement mises en avant chacune des 4 semaines de septembre : du 5 au 12, les bienfaits de l'équitation pour les enfants, du 13 au 19, les bienfaits de l'équitation pour les adultes, du 20 au 26, l'équitation, une activité nature et responsable et du 27 au 3 octobre, l'équitation, une activité familiale et conviviale

Profitez des journées découvertes que vous organisez dans vos établissements pour promouvoir ces thématiques et en valoriser les bienfaits.

## Bienfaits pour l'enfant

La Fête du poney ayant dû être annulée, profitez d'une des journées portes ouvertes **Tous à cheval** pour faire découvrir l'univers du poney-club et les multiples bienfaits de l'équitation pour le développement de l'enfant sur le plan physique et moral.

Présentez votre projet pédagogique et ludique à travers des séances de jeux à poney. Vous avez le choix entre les jeux du type L'équitation par le jeu comme le jeu du marché, des variantes d'équifun, des déclinaisons de pony-games ou encore des nouveautés comme le laser game. Les jeux séduisent petits et grands. Les traditionnelles initiations gagnent également à se faire sur de petits parcours ludiques avec des tasses, des balles ou des drapeaux à déplacer. Cela permet de montrer aux novices

l'incroyable lien qui peut se tisser entre l'homme et l'animal.

## Bienfaits pour l'adulte

Chez l'adulte, la santé et le bien-être sont des facteurs de motivation prioritaires vis-à-vis de la pratique sportive. Parallèlement, la prise en compte du bien-être animal et la compréhension du partenaire équin animent de nombreux aspirants cavaliers. C'est un aspect à mettre en avant.

Pour les non cavaliers, privilégiez une approche du cheval à pied qui peut améliorer la confiance et répondre à leur besoin de relation avec l'animal. Pour les plus sportifs, un parcours type ride & run peut être un bon compromis.

## Equitation nature

Pour la majorité des amateurs d'équidés, qu'ils montent à cheval ou non, ce qu'ils recherchent avant tout c'est le lien avec l'animal et le retour à la nature, la sensation de liberté et le bien-être procurés.

Profitez-en pour faire découvrir les bienfaits des disciplines de plein air, lors d'une initiation ou d'une randonnée. Proposez une séance de mountain trail, à cheval ou à pied, ou une activité de ride and bike.

Pour une approche « verte », faites d'une pierre deux coups en organisant un parcours nature à pied avec le cheval. Les fiches développement durable vous proposent de nombreuses idées. Voir [ffe.com](http://ffe.com) / Développement durable / Outils clubs / **Fiches pratiques**.



Les déclinaisons de l'équifun permettent des parcours découverte attractifs.

## Equitation conviviale et familiale

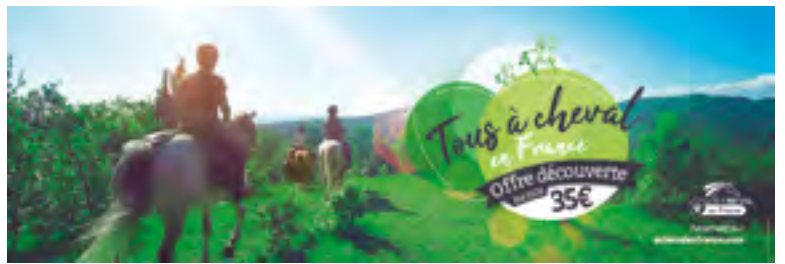
Sport individuel, l'équitation est une passion partagée qui permet de nombreux échanges intergénérationnels. Le temps passé au club est un moment convivial où se nouent de nouvelles relations qu'il s'agisse des enfants, des adultes ou des parents accompagnateurs. Des amitiés d'une vie se créent à travers une même passion.

C'est le moment de montrer qu'aujourd'hui l'accent est mis sur le plaisir de la pratique et que l'on apprend à monter en s'amusant. Une séance d'escape game qui permet à toute la famille de participer en est la parfaite illustration. On peut aussi proposer un atelier pansage enfants/parents.

La multiplicité des disciplines équestres est un atout considérable. La plupart d'entre elles se prêtent à tous les âges et tous les niveaux, d'où l'intérêt de les faire découvrir tout au long du mois de septembre. Le public sera enclin à revenir le dimanche suivant pour en savoir davantage.

# TOUS À CHEVAL EN FRANCE !

LA FFE A LANCÉ UNE OPÉRATION ESTIVALE DE RELANCE POUR FAIRE DÉCOUVRIR AU GRAND PUBLIC LES RICHESSES DE L'ÉQUITATION DE PLEINE NATURE : *TOUS À CHEVAL EN FRANCE*.



- Achat d'espaces en Digital pour promouvoir l'opération *Tous à cheval en France*,
- Organisation d'un jeu concours photo «Souvenir de rando»,
- Relais des offres *Tous à cheval en France* au sein de la campagne *Cet Été Je Visite La France* d'Atout France.

chèques cadeaux de 100€ valables sur [achevalenfrance.com](http://achevalenfrance.com). Pensez à faire taguer votre club en plus du hashtag #tousachevalenfrance : un bon moyen de vous faire connaître auprès des amis et familles de chacun des cavaliers ayant participé à votre offre découverte Été 2020!

## Clubs partenaires

Les clubs partenaires de l'opération *Tous à cheval en France* proposent une offre découverte Été 2020, packagée, au tarif unique de 35 € / persone.

L'objectif est d'inciter le public à découvrir ou redécouvrir l'équitation via une activité de pleine nature, en solo, entre amis ou en famille.

Durant tout l'été, les clubs partenaires sont mis en avant grâce à une campagne nationale menée par la FFE :

- Visibilité des offres *Tous à cheval en France* sur [achevalenfrance.com](http://achevalenfrance.com),
- Campagne de communication nationale,
- Promotion des offres *Tous à cheval en France* sur les réseaux sociaux FFE,

## A Cheval en France .com

Achevalenfrance.com, le moteur de recherche des stages, séjours, promenades et randonnées proposées par les établissements labellisés de la FFE a été mis aux couleurs de l'opération *Tous à cheval en France* pour une mise en avant des offres découverte Été 2020 : éléments de promotion sur le site, développements informatiques pour une recherche simplifiée, visuel spécifique pour les produits concernés dans les résultats de recherche... Deux cartes digitales, à partager sur votre site internet, vos réseaux sociaux, par mail, ou à imprimer, vous permettront de communiquer sur votre participation à l'offre découverte Été 2020 ou de planifier une autre activité avec vos contacts.

Le jeu concours photo «Souvenir de rando», invitant les cavaliers à partager leur meilleur cliché, est doté de 5

## Ambassadeurs

La viralité des réseaux sociaux fait de chacun des participants un ambassadeur des activités équestres.

En bref : profitez de cette opération de relance *Tous à cheval en France* pour faire la promotion de votre établissement, de vos activités, recruter de nouveaux cavaliers réguliers ou occasionnels, tout en renforçant la polyvalence de votre équipe et de votre cavalerie !



## Spécial Été 2020

Pour son numéro estival, *L'Estafette* a fait la part belle à l'itinérance équestre, avec un cahier spécial *Un été à cheval en France*. Choisir une activité équestre, voyager, apprendre, randonner, contribuer, découvrir : trouvez ce qu'il vous faut dans ce 4 pages central détachable.





**OBSTACLES**

**SUR-MESURE**

**SPONSORING**

**LOCATION**

**Fabrication Française**



Promos

**- 20 %**

sur les obstacles prévus  
pour les championnats

\*Dans la limite des stocks disponibles

# **NOUVEAU MAGASIN EQUIP'HORSE**

**À Lamotte-Beuvron (41)**

**À 5 minutes du parc fédéral**

**Du mardi au samedi de 9h30 à 12h30 et de 14h à 18h30**

**EQUIP'HORSE - JLB HORSE**

Rue de l'Europe

Impasse Pierre Gilles de Gennes

41600 Lamotte-Beuvron

02.54.83.19.70 - commercial@jlb.fr



Découvrez la sélection sur  
**[www.jlb-horse.com](http://www.jlb-horse.com) & dans vos magasins Equip'Horse**

# RELANCE DE LA COMPÉTITION

LES COMPÉTITIONS REPRENENT DANS LE CADRE D'UN PROTOCOLE SANITAIRE VALIDÉ PAR LE MINISTÈRE POUR QUE CETTE REPRISE S'EFFECTUE DANS LES MEILLEURES CONDITIONS POSSIBLES. MALGRÉ LES NOMBREUSES MODIFICATIONS DU CALENDRIER, LA VOLONTÉ DE LA FFE EST DE RÉUSSIR À PROPOSER UN OBJECTIF DE SAISON À UN MAXIMUM DE COMPÉTITEURS. LE POINT SUR LE CALENDRIER PRÉVISIONNEL DE LA FIN DE SAISON.

## Championnats 2020

### Championnats d'Europe

Seuls les jeunes dresseurs auront une échéance européenne cette saison à Budapest en Hongrie.

- Europe Enfants et Juniors du 9 au 14 août
- Europe Jeunes cavaliers et 25 ans et moins du 17 au 22 août
- Europe Poneys du 25 au 30 août

### Championnats de France

#### CONCOURS COMPLET

10-13/09 - 61 Haras du Pin - Chevaux de 7 ans & As  
28/10-01/11 - 49 Saumur - Amateur

#### DRESSAGE

13-16/08 - 18 Vierzon - Master Pro  
27-30/08 - 72 Le Mans - Majors  
15-18/10 - 72 Le Mans - Chevaux de 7 ans  
22-25/10 - 72 Le Mans - Amateur, As & Amazone

#### PARA-DRESSAGE

06-08/11 - 50 Saint-Lô - Amateur

#### SAUT D'OBSTACLES

10-13/09 - 14 Deauville - Majors  
29/09-04/10 - 77 Fontainebleau - Chevaux de 7 ans

#### ATTELAGE

15-18/10 - 18 Lignières - Master

#### COURSES DE GALOP À PONEY

30/07-01/08 - 14 Deauville - Plat

#### DERBY CROSS

25-26/07 - 94 Grosbois - Amateur & Club

#### ENDURANCE

28-30/08 - 24 Monpazier - Master  
25-27/09 - 22 Corlay - Majors

#### EQUITATION WESTERN

17/10 - 13 Maussane-les-Alpilles - Ranch Sorting

#### PONY-GAMES

07-08/11 - 49 Corné - Paires

#### RIDE & RUN / RIDE & BIKE

25-26/07 - 94 Grosbois - Club

#### STEEPLE

A préciser

#### VOLTIGE

20-23/12 - 72 Le Mans - Amateur

#### MULTIDISCIPLINES

41 Lamotte - National Enseignants (A confirmer)

## Circuits FFE

### Grand National FFE-AC Print

#### SAUT D'OBSTACLES

31/07/02/08 - 60 Villers-Vicomte  
07-09/08 - 62 Le-Touquet  
21-23/08 - 71 Cluny  
28-30/08 - 37 Tours Pernay

10-13/09 - 47 Barbaste

15-18/10 - 50 Saint-Lô

28-29/10 - 69 Lyon

12-15/11 - 72 Le Mans

03-06/12 - 71 Mâcon-Chaintré  
Finale - date et lieu à définir

#### CONCOURS COMPLET

12-16/08 61 Le Pin-au-Haras  
10-13/09 61 Le Pin-au-Haras

#### DRESSAGE

13-16/08 18 Vierzon  
11-13/09 71 Cluny  
29-30/10 69 Lyon Finale

### Amateur Gold Tour FFE - Esthederm

04-06/09 - 77 Fontainebleau  
10-13/09 - 71 Mâcon-Chaintré  
11-13/09 - 92 Jardy  
19-20/09 - 76 Canteleu  
25-27/09 - 76 Canteleu  
08-11/10 - 72 Le Mans  
28/10-01/11 - 69 Longines Equita Lyon Finale

### National Style & Equitation

01-02/08 - 18 Vierzon  
05-06/09 - 77 Ozoir-la-Ferrière  
19-20/09 - 03 Vichy (03)  
28/10-01/11 - 69 Longines Equita Lyon Finale



### Conditions sanitaires

Dans le cadre du respect des règles de distanciation physique et des gestes barrières, le public peut de nouveau assister à une compétition depuis le 11 juillet avec un nombre maximum de 5 000 spectateurs.

# LONGINES

## EQUITA LYON

CONCOURS HIPPIQUE INTERNATIONAL

LYON  
EUREXPO  
28 OCTOBRE  
1 NOVEMBRE  
2020



[equitalyon.com](http://equitalyon.com)





# PROJET SPORTIF FÉDÉRAL

DE NOUVEAUX CIRCUITS VIENNENT COMPLÉTER L'OFFRE SPORTIVE FÉDÉRALE AVEC POUR ABOUTISSEMENT LE MEETING DE FONTAINEBLEAU ET LE CRITÉRIUM DE FRANCE. C'EST, SUITE AUX ASSISES DE LA COMPÉTITION, LE DÉVELOPPEMENT DE LA POLITIQUE SPORTIVE FÉDÉRALE QUI CONSISTE À OFFRIR À CHAQUE GROUPE DE CAVALIERS UNE SAISON QUI DÉBOUCHE, À SON CHOIX, SUR UN ÉVÉNEMENT PARTICIPATIF OU SÉLECTIF.



Photos: eFE/PSV



© Les Garennes

## Offre sportive 360°

« Ces nouveaux événements, explique Serge Lecomte, président de la FFE, s'inscrivent dans le concept : Un projet sportif pour chacun. Des circuits d'excellence pour les meilleurs qui vise à cibler une offre sportive adaptée à chaque groupe de compétiteurs. Ils répondent aux aspirations exprimées par près de 1500 participants aux Assises de la compétition. Le Critérium propose aux clubs une nouvelle offre de compétition sélective dans les niveaux Club et Poney. Il offre aux départements et aux régions une nouvelle opportunité de labelliser des concours de qualité et d'organiser, à leur choix, les championnats départementaux et régionaux en un ou deux circuits, selon les besoins et les capacités des organisateurs. Quant aux cavaliers Amateurs, ils auront le choix entre un Critérium de France sur une base sélective qui retient les meilleurs de la région pour disputer les finales nationales et le Meeting de Fontainebleau pour accéder à un championnat de France de

type participatif où de remplir les critères techniques de qualification est la seule condition pour se qualifier.

La ritualisation de grands rendez-vous sportifs a fait ses preuves. Le Meeting de Fontainebleau a vocation à pérenniser un très bel événement sur un site emblématique actuellement sous employé. Le nouveau Critérium de France a vocation à être attribué chaque année à des organisateurs disposant des infrastructures adaptées. »

## Meeting de Fontainebleau

Le projet du Meeting de Fontainebleau consiste à créer un grand rassemblement pour les cavaliers Amateurs. Il existe une demande forte d'événements équestres durant le mois de juillet. Le Meeting de Fontainebleau rassemblera les championnats Amateur par thèmes, successivement, tout au long du mois. Les participants seront sélectionnés sur une base de résultats en compétition permettant à chacun de construire son projet sportif chaque année. La FFE est en pourparlers avec la Mairie, la Communauté d'aggloméra-

tion, le Département et la Région pour réaménager et organiser le Grand Parquet de Fontainebleau. L'objectif est d'offrir des pistes utilisables par tous pour permettre des rencontres sportives de qualité, en ayant la possibilité de rassembler tous les niveaux de compétition.

## Critérium de France

A la suite de la pandémie du COVID-19 et de l'arrêt brutal des compétitions équestres, la FFE met en place un nouveau circuit de compétitions qu'elle avait initialement préparé pour la saison 2021.

Son principe sera différent des championnats de France et complètera l'offre de compétitions permettant de répondre aux aspirations des différents compétiteurs.

Le Critérium de France s'adresse à toutes les divisions pour les compétiteurs ayant obtenu les meilleurs résultats du département, puis de la région, pour ensuite participer au Critérium de France.

Les sélections sont définies par

chaque échelon, au début de la saison sportive, selon un règlement national adapté.

L'objectif de ce circuit est aussi de répondre à une démarche de développement durable en limitant les déplacements longs et en favorisant les compétitions de proximité dans son département et sa région :

**Moins de kilomètres = moins de pollution = plus de bien-être.**

L'organisation de ces compétitions devra permettre d'associer ou non les championnats départementaux et régionaux. Ces concours qualificatifs seront ceux labellisés par le CDE pour les concours Poney et Club et par le

CRE pour les concours Amateur, Tournée des As et Pro.

## Qualifications

Le Critérium de France Poney et Club se court en individuel et par équipe. Ce sont les clubs qui se qualifient et non les couples cavalier/cheval. Les cavaliers courent pour leurs clubs. Ces derniers représentent leur région. La liste de qualification sera établie pour chaque club en lui attribuant le cumul des points des 3 meilleurs résultats de ses cavaliers pour chaque

concours auquel il aura participé. Le club pourra choisir indifféremment les cavaliers qui le représentent. La période de qualification est comprise entre le 11 juin et le 04 octobre, clôture le 05 octobre.

Le nombre de clubs qualifiés devrait avoisiner 50 pour le saut d'obstacles et 30 pour les autres disciplines. Le quota variera selon les régions.

Pour les Amateurs, seul le saut d'obstacles est concerné. Il n'y a pas de classement par équipe et les cavaliers se qualifient en individuel. La période de qualification est comprise entre le 01 septembre et le 06 décembre, clôture le 7 décembre.

### RENDEZ-VOUS 2020

Événement	Critérium de France Poney et Club	Critérium de France Amateur et Pro
Dates	21-25 octobre	17-20 décembre
Lieu	Parc équestre fédéral de Lamotte (41)	Pôle Européen du Cheval à Yvré l'Évêque (72)
Disciplines	CSO, dressage, hunter et Derby eventing	CSO

## Références

# DÉCISIONS JURIDIQUES ET DISCIPLINAIRES

### COMMISSION JURIDIQUE ET DISCIPLINAIRE DE PREMIÈRE INSTANCE DU 11 MARS 2020

#### Cas n° 496-01-2020

La FFE a eu connaissance de faits de manœuvre frauduleuse, qui se seraient déroulés les 21 et 22 septembre 2019 lors du concours n°2045991 organisé à MAISONS-LAFITTE.

L'établissement, les dirigeants ainsi que la cavalière ont fait l'objet de poursuites devant la Commission Juridique et Disciplinaire de 1<sup>ère</sup> instance de la FFE.

Par une décision rendue le 11 mars 2020, la Commission a prononcé un avertissement à l'encontre des dirigeants et une amende de 400 € à l'encontre de l'établissement et de la cavalière.

#### Cas n° 498-03-2020

La FFE a eu connaissance de faits de manœuvres frauduleuses et de substitution de cavaliers, qui se seraient déroulés respectivement le 17 novembre 2019, le 1<sup>er</sup> décembre 2019 et le 12 janvier 2020 lors des concours n°2045933, n°2045934 et n°2054953 organisés à SAINT ISMIER.

L'établissement, la dirigeante, le coach, les cavalières ayant participé aux compétitions litigieuses sous un faux nom et les cavalières ayant servi de prête-nom ont fait l'objet de poursuites devant la Commission Juridique et Disciplinaire de 1<sup>ère</sup> instance de la FFE.

Par une décision rendue le 11 mars 2020, la Commission a prononcé une amende de 400 € dont 200 € avec sursis à l'encontre de l'établissement, une amende de 200 € dont 100 € avec sursis à l'encontre de la

dirigeante ainsi qu'une suspension de compétition de trois mois dont un mois avec sursis à l'encontre du coach. En revanche, la Commission a prononcé une relaxe pour l'ensemble des cavalières ayant participé aux compétitions litigieuses sous un faux nom ou ayant servi de prête-nom.

### COMMISSION JURIDIQUE ET DISCIPLINAIRE D'APPEL DU 18 MARS 2020

#### Cas n° 495-21-2019

La FFE a eu connaissance de faits de substitution d'équidés, qui se seraient déroulés les 26 et 27 octobre 2019 lors du concours n°2043535 organisé au TOUQUET.

La cavalière ayant monté un équidé sous un faux nom, ainsi que l'établissement titulaire du compte engageur et sa représentante légale ont fait l'objet de poursuites devant

la Commission Juridique et Disciplinaire de 1<sup>ère</sup> instance de la FFE.

Par une décision rendue le 10 décembre 2019, la Commission a prononcé une amende de 200 € à l'égard de l'établissement titulaire du compte engageur, une amende de 500 € dont 300 € avec sursis à l'égard de la dirigeante et une suspension de compétition de 3 mois à l'égard de la cavalière. La Commission a en outre confirmé l'avertissement terrain, et demandé la disqualification du couple pour les deux épreuves litigieuses.

Les mises en cause ont fait appel de la décision de la Commission. Le 18 mars, la Commission Juridique et Disciplinaire d'appel a confirmé les différentes sanctions en relevant notamment que la cavalière ne pouvait ignorer la substitution d'équidés, infraction grave dont elle s'est rendue complice, et a insisté sur le caractère pédagogique que doit revêtir la décision disciplinaire.

# LES AIDES FACE À LA PANDÉMIE

PLEINEMENT MOBILISÉ POUR DÉFENDRE LA CAUSE DES ÉTABLISSEMENTS ÉQUESTRES FACE À LA CRISE SANITAIRE, SERGE LECOMTE, PRÉSIDENT DE LA FFE, FAIT LE POINT SUR LES PRINCIPAUX RÉSULTATS OBTENUS.



© FFE/DJL

**Comme toute l'économie, l'équitation a été bouleversée par cette crise. Quelle a été l'action spécifique des services fédéraux pour répondre aux incertitudes de cette période sans précédent ?**

Serge Lecomte : « Dès le début de la crise, avec Frédéric Bouix, Délégué général de la FFE, nous avons mobilisé les équipes fédérales pour apporter soutien et écoute aux clubs parfois en grand désarroi.

Ce sont plus de 28 000 appels et 40 000 sollicitations par mail et sur les réseaux sociaux auxquels nos services ont répondu. Rappelons que la période était à l'incertitude pour tous, des professionnels de santé aux décideurs politiques pour adopter les mesures sanitaires de déconfinement ou de reprise des activités.

Face à cette situation inédite, une quinzaine de salariés issus de différents services fédéraux ont été mobilisés pour échanger avec près de 3 800 dirigeants de club afin d'évaluer leur situation sanitaire, morale et financière.

Grâce à ces contacts d'une durée moyenne de 30 minutes, une enquête a été mise à jour quotidiennement. A la demande des clubs et après le déconfinement, cette opération s'est prolongée jusqu'à fin juin.

De même, les services fédéraux

en charge des affaires institutionnelles et juridiques ont été particulièrement sollicités. Ils ont analysé au quotidien toutes les mesures réglementaires pour informer précisément chaque dirigeant de ses obligations et de ses possibilités, en le conseillant sur les différentes opportunités. »

**Les centres équestres ont pu bénéficier d'aides. Quelles ont été les actions de la FFE pour qu'ils bénéficient de ces soutiens ?**

SL : « Cette crise a certainement mis en lumière notre action continue depuis de nombreuses années auprès des élus et responsables publics au service des clubs pour défendre leurs intérêts et les spécificités de l'équitation.

Depuis les mesures de confinement, et sans relâche, il a été demandé des mesures de soutien ou des allègements pour les établissements équestres, rappelant à chaque fois la fermeture administrative et la nécessaire poursuite des soins des équidés : ces sollicitations ont été de différentes natures et ont par exemple permis une aide spécifique pour les centres équestres et poney-clubs recevant du public et privés de toute activité.

Cette aide exceptionnelle peut s'élever jusqu'à 3 600 euros par établissement et sera versée en août. »

**Parmi tous les secteurs mis à mal, comment se différencier ?**

SL : « Dès le début du confinement, nous avons mesuré l'impact économique sur la compétition. A la demande du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation ainsi que la Filière Cheval, l'IFCE a été missionné pour analyser l'impact sur le monde du cheval. Ce travail sera poursuivi afin de mesurer concrètement les conséquences au terme de la crise, pendant la fermeture administrative mais aussi après.

Au-delà des mesures nationales, nous avons également sollicité les Conseils Régionaux et Départementaux, de concert avec nos Comités Régionaux et Départementaux d'Équitation.

L'action de tous, y compris des clubs, a donc permis de mobiliser les Parlementaires, les élus locaux et le Gouvernement afin de les sensibiliser sur la situation très difficile des établissements équestres. C'est ce qui fait que dans le cadre de l'important effort national en faveur des entreprises, les poney-clubs et centres équestres auront pu bénéficier d'un soutien financier global de plus de 80 millions d'euros comprenant les dispositifs communs de l'État, les aides spécifiques des collectivités et des acteurs équestres. »

**D'où est venue l'idée de la campagne Cavalier solidaire ?**

SL : « Face à l'incertitude et au sentiment de beaucoup de nos



concitoyens de vouloir aider pendant cette période, nous avons pensé que les cavaliers seraient sensibles à la détresse de leurs clubs. Nous avons recherché un dispositif fiable et transparent pour leur permettre de faire des dons au club de leur choix. La plate-forme HelloAsso remplissait toutes les conditions pour un appel à la solidarité en ligne.

Grâce à cette initiative, c'est plus d'un million d'euros de dons qui ont été collectés.

Je remercie tous les cavaliers qui ont exprimé, par un don, leur solidarité dans ce moment périlleux. Cela inclut des cavaliers de haut niveau qui ont fait don de journées de stage et aussi des entreprises du secteur équestre qui ont mobilisé leurs ressources et mené des actions, comme des ventes aux enchères en faveur du fonds.

Naturellement, la FFE a abondé le fonds en doublant les sommes recueillies pour les établissements les plus fragilisés. »

### Comment avez-vous organisé la reprise des activités équestres ?

SL: « A l'heure du déconfinement, nous avons travaillé avec le ministère des Sports pour faire valider un protocole de reprise. Notre intervention avec la Direction Technique Nationale a été décisive pour obtenir une rédaction des différents protocoles permettant une application rationnelle et qui prennent en compte nos spécificités dans des documents mêlant tous les sports.

De cette manière, nous avons obtenu que les manèges ouverts soient exclus des mesures restrictives aux aires sportives couvertes, lors de la reprise des activités. »

Concrètement, nous avons élaboré, en collaboration avec le Groupeement Hippique National – avec lequel nos actions étaient concertées – un kit de reprise avec les visuels nécessaires et le mode d'emploi pour que les clubs puissent le plus simplement possible s'emparer des nouvelles règles sanitaires et reprendre rapidement une activité »

### Comment comptez-vous soutenir la relance à la rentrée de septembre ?

SL: « Une campagne de communication sans précédent, qui représente le plus important investissement de l'histoire de la Fédération dans ce domaine, est lancée depuis juin.

Intitulée « Tous à cheval », cette campagne sera déployée, sous différentes séquences, dans les médias et sur les réseaux sociaux avec en point d'orgue la diffusion d'un programme court sur TF1 du 26 août au 1<sup>er</sup> novembre 2020. 40 films diffusés avant la météo de 20h permettront aux téléspectateurs de découvrir les bienfaits de l'équitation sous toutes ses formes.

En parallèle, « Tous à poney » bénéficiera d'une forte exposition dans la presse enfants.

Une déclinaison estivale « Tous à cheval en France » est lancée dès cet été afin de promouvoir les multiples possibilités offertes par la pratique de l'équitation en club ou à

travers promenades et randonnées. « Tous à cheval » mettra en avant les activités des clubs à la rentrée de septembre avec 4 dimanches de portes ouvertes dans le cadre des Journées du cheval.

De plus, et c'est une première, les deux personnages d'influenceurs des films de TF1 feront vivre une campagne inédite sur les réseaux sociaux. »

### Est-ce que cette action fédérale sera déployée au niveau local ? Si tel est le cas, qu'en seront les modalités ?

SL: « Tous à cheval » ayant également vocation à vivre dans les territoires, une dotation exceptionnelle de 10000 euros par département sera attribuée cet été par la FFE aux Comités départementaux d'équitation pour leur permettre d'amplifier cet effort de promotion au plus près du terrain. »

### Cette crise bouleverse nos modes de vie. Comment la surmonter au mieux ?

SL: « La pandémie a créé une situation inédite qui a des conséquences directes sur le fragile équilibre économique de nos activités. Notre persévérance et notre capacité d'innover doivent nous faire rebondir pour mieux développer l'équitation parmi les sports nature réclamés par nos concitoyens. »



# CFA NATIONAL

LA RÉFORME DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE PORTÉE PAR LA LOI « AVENIR » DU 5 SEPTEMBRE 2018 A BOULEVERSÉ LE PAYSAGE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE.

SUITE À L'ÉPISODE COVID-19, LA DATE D'OBLIGATION D'OBTENTION DE LA CERTIFICATION QUALIOP POUR POUVOIR BÉNÉFICIER DE FONDS PUBLICS ET/OU MUTUALISÉS A ÉTÉ REPOUSSÉE AU 1ER JANVIER 2022. (CF. ARTICLE « CERTIFICATION QUALITÉ » REF N°218 – MARS 2020).



© FFE, Knoll

## La réforme de l'apprentissage

Un autre volet important de cette réforme est l'ouverture du marché de l'apprentissage : la formation par la voie de l'apprentissage peut désormais être assurée par tout organisme de formation, la tutelle administrative et financière des régions est supprimée.

Malgré cet assouplissement juridique, un Centre de Formation d'Apprentis (CFA) reste soumis à certaines obligations :

- obligations de droit commun des organismes de formation (déclaration d'activité à la DIRECCTE, comptabilité analytique, Bilan Pédagogique et Financier annuel, certification Qualiopi ...)
- obligations spécifiques à l'apprentissage (gratuité de la formation pour l'apprenti, institution d'un conseil de perfectionnement, obligation de communiquer sur les résultats (taux

d'obtention des certifications, taux de rupture de contrat, taux d'insertion professionnelle...) affichage de la devise de la république et des drapeaux tricolore et européen sur sa façade, répondre aux 14 missions spécifiques des CFA (Cf. **Articles L6231-1 à L6231-7 du Code du travail**)

- mise en place d'une organisation pédagogique respectant les principes de l'alternance et les référentiels de la certification visée.

Les contrats d'apprentissage doivent désormais être déposés auprès de l'OPérateur de Compétences (OPCO), c'est-à-dire OCAPIAT pour notre filière.

Du côté des employeurs et des apprentis, la réforme a également mis en place plusieurs dispositions. Les conditions de recours au contrat d'apprentissage ont été assouplies : rehaussement de la limite d'âge de l'apprenti de 25 à 29 ans, embauche possible tout au long de l'année, abaissement de la durée minimale d'un contrat d'un an à 6 mois... aide unique aux employeurs dont le versement est mensualisé... De plus, le gouvernement vient de lancer **un plan de relance de l'apprentissage** (Voir La lettre Ressources n°120 du 26 juin 2020.) Grâce à ces mesures, le coût du recrutement d'un salarié en contrat d'apprentissage signé entre le 1er juillet 2020 et le 28 février 2021, représente un faible reste à charge, voire quasi nul, pour la 1<sup>ère</sup> année de contrat.

## Mutualisation et accompagnement

Dans ce contexte, la FFE souhaite renforcer l'attractivité de l'apprentissage comme voie de formation aux métiers d'Animateur d'Equitation (AE) et d'Accompagnateur de Tourisme Equestre (ATE) mais aussi accompagner les OF agréés dans la globalité de la réforme de la formation professionnelle. En effet, pour les petits organismes de formation, la mise en place d'une démarche qualité et/ou la création d'un CFA peuvent être perçus comme des contraintes administratives et réglementaires mais sont surtout une question de moyens humains et financiers.

## Fonctionnement du CFA national

Le CFA national des Métiers de l'Equitation a vocation à fonctionner « hors murs », c'est-à-dire qu'il délègue, par convention, tout ou partie des domaines pédagogique et administratif de la formation à des OF.

Deux types de conventionnement précisant la répartition des tâches entre l'OF et le CFA national, peuvent être envisagés.

- la convention de prestation de services : dans le cas de l'ouverture ponctuelle, sur une session de formation par exemple, en réponse au besoin exprimée par une ou plusieurs entreprises d'embaucher un apprenti. Cette convention est conclue pour une durée déterminée basée sur la durée de la session de formation. Le CFA assure la responsabilité administrative et financière de la formation, le prestataire assure

la responsabilité pédagogique ;

- la création d'une Unité de Formation par Apprentissage (UFA) : la durée de la convention permet de couvrir une ou plusieurs sessions de formation. Le CFA assume la responsabilité financière et une partie de la responsabilité administrative, l'autre partie étant prise en charge par l'UFA ainsi que la responsabilité pédagogique.

C'est l'effectif d'apprentis concernés qui doit guider le choix entre les deux formules : en effet, lorsque celui-ci est inférieur à 3, comme souvent dans le

cas d'un mixage de publics (apprentissage + autres modes de financements), ou lorsque l'OF n'accueille un apprenti que de manière ponctuelle, la création d'une UFA ne se justifie pas.

### Conventionner avec le CFA national

Pour proposer leur(s) formation(s) à l'apprentissage, les OF agréés pour les formations AE et/ou ATE peuvent faire leur demande aux conditions suivantes :

- être adhérent à la FFE et proposer

au sein de sa structure une offre d'équitation collective, diversifiée et ouverte à tous publics,

- être titulaire d'un label EFE et/ou CTE,
- posséder un numéro de déclaration d'activité à la DIRECCTE et être à jour de ses obligations de bilan pédagogique et financier,
- être en capacité d'attester d'une activité de formation professionnelle régulière et continue correspondant au minimum à 2 promotions terminées,
- répondre aux obligations du cahier des charges du CFA National.

### En savoir plus

Pour être régulièrement informé sur la certification Qualiopi et/ou sur le CFA national, envoyez un mail à [formation@ffe.com](mailto:formation@ffe.com) en mentionnant l'objet *Démarche qualité / apprentissage*.

# CAMPUS EQUI-HANDI

CRÉÉ EN 2012, LE BREVET FÉDÉRAL D'ENCADREMENT EQUI-HANDI (BFEH) S'ADRESSE AUX ANIMATEURS ET ENSEIGNANTS D'ÉQUITATION QUI SOUHAITENT ACCUEILLIR DES PUBLICS EN SITUATION DE HANDICAP AU SEIN DE LEUR STRUCTURE.

UNE PARTIE DE LA FORMATION PEUT DÉSORMAIS ÊTRE SUIVIE ET VALIDÉE EN LIGNE SUR LE CAMPUS FFE. QUESTIONS / RÉPONSES SUR CE NOUVEAU COURS.

### Quelle partie du BFEH est-elle accessible en ligne ?

Il s'agit de la partie théorique du module général de la formation (Module A). Elle permet d'acquérir les connaissances fondamentales pour comprendre les différentes formes de handicap et leur contexte.

### Quel est le contenu de la formation ?

La formation se compose de 5 parties :

- Appréhender le handicap
- Le handicap mental
- Le handicap moteur
- Le handicap sensoriel
- Le contexte éducatif et social du handicap

### Pourquoi suivre ce cours en ligne ?

D'abord, ce sont des contenus de qualité qui ont été conçus

par Fanny Delaval, cadre technique FFE et experte fédérale equi-handi.

Vous pouvez suivre ce cours si vous avez le projet de préparer un BFE-EH, mais également si vous voulez simplement approfondir votre compréhension des publics en situation de handicap et développer vos compétences dans ce domaine.

### Comment se déroule la formation ?

Les contenus sont proposés sous forme de vidéos pédagogiques et de ressources complémentaires (vidéos, documents, etc.) Des quizz permettent de vérifier l'acquisition des contenus abordés. Enfin, le livret du cours au format PDF est accessible en fin de parcours. L'ensemble des contenus est accessible à tout moment dès l'inscription.

### Qui peut accéder ?

Le cours est ouvert aux licenciés ayant un diplôme d'encadrement enregistré sur leur licence et aux détenteurs de codes clubs. L'accès est totalement gratuit.

### Quelle est la durée de la formation ?

La formation correspond à 7 heures de formation en ligne. Après votre inscription, vous pouvez avancer à votre rythme et sans contrainte de temps.

### Comment est validé le module ?

Une attestation de réussite est délivrée aux participants qui ont obtenu un score de 75% minimum aux tests du cours. Cette attestation est valable pour s'inscrire aux autres modules de formation en région et à l'examen final après avoir suivi l'ensemble des modules de formation.

### En pratique

Accéder : [campus.ffe.com](http://campus.ffe.com). Identifiez-vous avec vos codes licence ou club habituels pour accéder à la version complète du site. Chemin pour trouver le cours : Professionnels de l'équitation / Animateurs et moniteurs / BFEH Module A.



# L'ACTIVITÉ PARTIELLE DURANT LA CRISE SANITAIRE



**LE DISPOSITIF D'ACTIVITÉ PARTIELLE A ÉTÉ UNE DES MESURES CLÉS DURANT LA PÉRIODE DE FERMETURE ADMINISTRATIVE. LES EMPLOYEURS ONT PU RÉDUIRE LE TEMPS DE TRAVAIL HABITUEL DE LEURS SALARIÉS OU FERMER TEMPORAIREMENT L'ENTREPRISE TOUT EN BÉNÉFICIANT D'UNE ALLOCATION SPÉCIFIQUE DE L'ÉTAT.**

## Décret du 25 mars

Modifiée par le décret du 25 mars 2020 pour répondre à l'urgence sanitaire et aux fermetures d'entreprises, l'activité partielle a pu être demandée à titre rétroactif (indemnisation ouverte jusqu'à 30 jours avant la demande) et a ouvert une indemnisation plus large que le dispositif initial. En effet, ce décret a permis de réduire la masse salariale durant le confinement, les heures chômées étant indemnisées à 100 % par l'Etat dans la limite de 4,5 SMIC.

## Modifications depuis le 1er juin

Ce dispositif exceptionnel a été supprimé à compter du 1er juin

2020 et le montant de l'indemnisation pour les employeurs est passé à 60 %, sauf pour certains secteurs d'activité figurant sur une liste publiée le 30 juin. Les établissements équestres font partie de cette liste au titre des secteurs suivants :

- Enseignement de disciplines sportives et d'activités de loisirs,
- Gestion d'installations sportives,
- Activités de clubs de sports,
- Autres activités liées au sport,
- Autres activités récréatives et de loisirs.

Le décret précise que ce montant d'indemnisation, qui continue de correspondre à un reste à charge égal à zéro pour l'employeur, est applicable pour les heures chômées par les salariés à compter du 1er juin et jusqu'au 30 septembre 2020.

Sur le portail de demande d'indemnisation au titre de l'activité partielle, veillez à choisir le taux éligible à 70 %.

## Comment mettre en place ce dispositif?

Si votre activité n'a pas encore repris à 100 % et que vous n'avez pas encore fait appel à l'activité partielle, la procédure se déroule selon les étapes suivantes :

### 1) Informer les salariés

Vous devez informer directement et par écrit vos salariés du pro-

jet de mise en activité partielle. Il s'agit d'une simple information (et non d'une demande d'accord) car les salariés ne peuvent pas refuser une mise en activité partielle.

Si vous disposez d'un CSE (Comité social et économique), vous devez le consulter préalablement à la mise en place de l'activité partielle.

### 2) Envoyer une demande d'autorisation à la Direccte

Une demande d'autorisation préalable de mise en activité partielle doit être réalisée auprès de la Direccte du département où est situé votre établissement.

Cette demande se fait obligatoirement en ligne et l'état d'avancement du dossier peut également être suivi en ligne. Celle-ci précise notamment les motifs qui justifient l'activité partielle (cochez « Autres circonstances exceptionnelles » puis « Coronavirus »).

### 3) Décision de la Direccte

La Direccte vous répondra dans les 48 heures suivant la réception de votre demande. Des consignes ont été données pour que les demandes liées au COVID-19 soient traitées en priorité.

En l'absence de réponse de la Direccte dans ce délai, votre demande de mise en activité partielle est réputée acceptée. Compte-tenu du contexte actuel, l'autorisation d'activité partielle est accordée pour un maximum de 12 mois, renouvelables (au lieu de 6 mois habituellement).

## En savoir plus

Le GHN est à votre disposition pour vous permettre de bénéficier au maximum de toutes les aides auxquelles vous êtes éligible dans le cadre des dispositions spéciales crise sanitaire.

Site [ghn.com.fr](http://ghn.com.fr)  
Facebook **Groupement Hippique National - GHN**  
Mail [infos@ghn.com.fr](mailto:infos@ghn.com.fr)  
Téléphone 0254830202.

# UNE RENTRÉE DÉCISIVE

L'ANNÉE 2020 A ÉTÉ FORTEMENT IMPACTÉE PAR LES CONSÉQUENCES ÉCONOMIQUES DES MESURES DE LUTTE CONTRE LE COVID-19. SEPTEMBRE VA MARQUER LE DÉBUT DE LA NOUVELLE SAISON. IL FAUT AGIR DÈS MAINTENANT POUR SÉCURISER VOS ACTIVITÉS, FIDÉLISER VOTRE CLIENTÈLE ET ATTIRER DE NOUVEAUX PUBLICS.

## La parole s'envole, les écrits restent

Qu'il s'agisse du contrat d'inscription, du contrat de pension ou du règlement intérieur, l'écrit est le meilleur moyen de fixer les règles entre la clientèle et l'établissement équestre et, en cas de litige, d'avoir une preuve.

Par ailleurs, un écrit signé par le cavalier ou ses parents permet de remplir votre obligation d'information vis-à-vis de votre clientèle. Cette obligation porte notamment sur :

- Les prestations et tarifs de l'établissement,
- Les garanties d'assurance responsabilité civile et individuelle accident et la possibilité de souscrire des garanties complémentaires,
- Les règles de sécurité liées à la pratique des activités équestres dans votre établissement,
- Les conditions dans lesquelles les données personnelles de vos clients sont collectées et traitées pendant la période contractuelle,
- L'éventuelle utilisation de l'image de vos cavaliers dans le cadre de la promotion des activités du club.

Télécharger des modèles de contrats sur l'Espace Ressources FFE.

## Donnez-vous les moyens pour la reprise

Les différents dispositifs mis en place par le Gouvernement depuis le début de la crise sont des leviers importants pour la reprise économique. Par exemple, cet été, vous avez pu faire

labelliser vos accueils collectifs de mineurs en «colos apprenantes» en mêlant apprentissage scolaire et activités équestres.

A la rentrée, plusieurs dispositifs s'offrent à vous pour maximiser votre reprise.

### 2S2C

Possible depuis le déconfinement en mai, l'accueil 2S2C pour Sport Santé Culture Civisme, est de nouveau possible à la rentrée et permet d'assurer localement l'accueil des élèves sur le temps scolaire par d'autres intervenants que leurs professeurs. Cet accueil s'effectue en complément de l'EPS dans la continuité éducative et répond à des objectifs définis, tels que la remise en forme physique et psychologique ou l'enrichissement de la motricité.

### Carte Passerelle

Ce dispositif vise à proposer au maximum 3 séances gratuites à des élèves pour leur faire découvrir les activités des clubs partenaires afin de renforcer les passerelles entre mouvement sportif et public scolaire pour augmenter la pratique sportive des enfants en club.

Rechercher [monclubpresdechez-moi.com](http://monclubpresdechez-moi.com) / saisir son lieu / Choisir C'est mon club et s'identifier comme administrateur.



## Utilisez tous les outils à votre disposition

Pour mettre toutes les chances de votre côté et faire connaître votre club à un large public, exploitez les outils fédéraux.

Tous les adhérents bénéficient d'un **site Internet gratuit**, mis à disposition par la FFE. La fiche Ressources « **Créer son site Internet** » et la **banque d'images** libres de droits vous permettent d'en faire un portail d'informations complet et illustré.

Créez et maintenez du lien avec vos cavaliers avec FFE Connect, l'application gratuite de la FFE qui permet de gérer vos plannings, échanger avec vos cavaliers grâce à la messagerie et digitaliser les contenus pédagogiques. Faites connaître vos stages, séjours, randonnées... en les référençant sur la plateforme [achevalenfrance.com](http://achevalenfrance.com).

La **MediatekClub** décline des outils pour animer le club, promouvoir vos événements et cerner au mieux les attentes de vos clients : dossier fidélisation, statistiques personnalisées, enquêtes de satisfaction, quizz cavalier...



Nous assurons  
votre profession  
avec expertise et passion

3 500 établissements

nous font déjà confiance

Depuis 20 ans, Equi#Generali assure les dirigeants d'établissements équestres dans leur activité professionnelle comme pour leur vie personnelle.

Pour plus d'informations, contactez Equi#Generali au 02 31 06 08 09 ou par email à [equi@agence.generali.fr](mailto:equi@agence.generali.fr).

**Generali Iard**, Société anonyme au capital de 94 630 300 euros - Entreprise régie par le Code des assurances 552 062 663 RCS Paris - Siège social : 2 rue Pillet-Will 75009 Paris. Société appartenant au Groupe Generali immatriculé sur le registre italien des groupes d'assurances sous le numéro 026

**Generali est partenaire officiel de la Fédération Française d'Équitation.**



FÉDÉRATION FRANÇAISE  
D'ÉQUITATION



GENERALI



©FFE-EB

GA0102AFA - Document non-contractuel à caractère publicitaire. Photo : ©FFE-EB